

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2023.2.5.6**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

**Date de la convocation :**  
14/02/2023

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

**Date de l'affichage :**  
03/03/2023

**ABSENTS EXCUSES**

**Nombre de membres :**  
en exercice : 31  
présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

\*\*\*

**OBJET : ADHESION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 A L'ASSOCIATION CLUB PRODUITS ALIMENTAIRES INTERMEDIAIRES (P.A.I)**

## **Le Bureau Communautaire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la délibération n° 2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU les statuts de l'association Club P.A.I. ;

**CONSIDÉRANT** que l'association Club P.A.I. regroupe des professionnels des Produits Alimentaires Intermédiaires (P.A.I.) et du secteur des ingrédients additifs et produits semi-élaborés, afin de créer une dynamique pour faire connaître les filières agroalimentaires, d'échanger les expériences et communiquer vers les utilisateurs et la presse spécialisée ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'adhérer à l'association, à hauteur de 900 €, au titre de l'exercice 2023, contribuant à la poursuite de ses objectifs ;

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : D'ADHÉRER** à l'association **Club P.A.I.** à hauteur de 900 € au titre de l'exercice 2023 ;

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50292-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/23

Publication ou notification : 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional